

DANS CE NUMÉRO :

Situation financière	1
Mot du maire	1
Devenir de l'usine de Pavant	2
Photo du conseil municipal	3
Quelques nouvelles de l'église saint Bald	3
La station d'épuration	4
Informations diverses	4

Le Mot du Maire

Pavanais, Pavanaises,

C'est avec émotion et fierté que je vous adresse mes plus sincères et chaleureux remerciements pour la confiance que vous m'avez manifestée lors des élections municipales du mois de mars dernier. Je remercie également Madame PRETAT, maire sortante, pour l'organisation et le bon déroulement du scrutin. Je salue aussi l'ensemble des candidats engagés dans cette élection, et qui ont concouru à la saine expression de la démocratie dans notre commune.

Mais cette élection ne doit pas occulter les difficultés que rencontre notre village, ni les objectifs que nous devons atteindre.

Pour relever ces défis votre investissement, tout comme celui de la totalité de l'équipe municipale, est indispensable. Comme nous l'avons indiqué, vous serez informés et consultés sur les dossiers importants qui seront traités durant ce mandat. Vous serez également sollicités pour des enjeux plus modestes mais qui participent à l'amélioration du fonctionnement de notre commune et de notre cadre de vie.

La tâche que vous m'avez confié est importante et c'est ensemble que pas à pas nous progresserons.

Olivier Casside

La situation financière de la commune de Pavant

« ...La situation financière de la commune de Pavant est à surveiller ».

C'est le constat que font les services de la Trésorerie de Charly.

Le budget traduit en chiffre les moyens que nous nous donnons pour réaliser nos objectifs. C'est un outil permettant de faire fonctionner la commune d'aujourd'hui et construire celle de demain.

Cette année le budget a été fait dans l'urgence compte tenu des délais à tenir vis à vis de la Trésorerie.

Des travaux ont été prévus au budget sans que l'on ait eu le temps d'analyser

finement la situation financière de la commune. Ce travail est en cours et les premiers résultats indiquent que nos possibilités sont plus limitées que ce qu'il semblait être. Cela ne remet pas en cause ces réalisations sur le **fond** mais sur la **durée**.

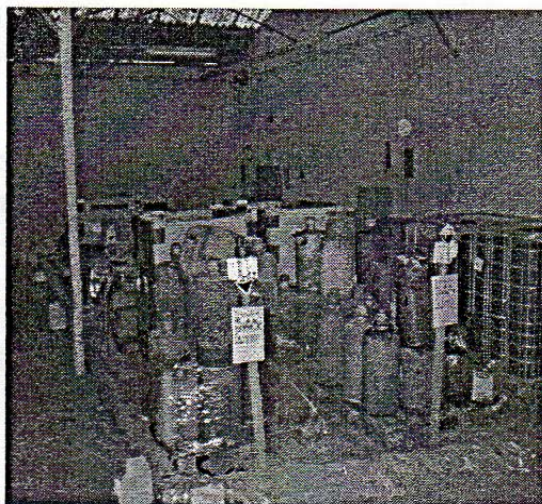
Si nous voulons construire le Pavant de demain, nous devons dans un premier temps, **analyser les erreurs du passé**, afin de ne pas les recommencer.

Nos marges de manœuvre sont plus que limitées mais derrière ce constat nous avons à cœur de mener à bien les projets pour lesquels nous avons été élus.

Le devenir de l'usine de Pavant!

Une réunion puis une visite de l'usine a eu lieu le 13/06/2008.

Sur invitation du Maire de Pavant, elle a réuni presque l'ensemble des intervenants du dossier. Etaient présents: Le Maire de Pavant et ses 1er et 3eme adjoint. M. P. **Lartiguet** (ADEME), Mme. I. **Vasseur** (Député), M. J. Kraball (UCSSA), Mme **Bardon** (Propriétaire de l'usine), Me **Videau** (Avocat de Mme Bardon), M. **Wuillemain** (DRIRE), Mme **Deshaye** (Conseil Régional) et Mme **Huvier** (Conseil Général). Après un bref rappel par la DRIRE de l'historique de l'usine avec les différentes actions administratives et judiciaires, l'ADEME a résumé les actions menées jusqu'à ce jour pour la sécurisation et le traitement des produits chimiques. Ainsi, 115 Tonnes de produits chimiques divers et variés ont été reconditionnés et placés dans des locaux sécurisés au sein même de l'usine.



(Photo: source ADEME, 2007)

L'étape suivante consistera en l'évacuation de l'ensemble des produits chimiques présents dans l'usine, et la réalisation d'analyse d'eau au niveau de la nappe phréatique qui doit durer 2 ans. Le budget alloué s'élève à 250.000,00 € entièrement financé par l'état (DRIRE). Le suivi des travaux est confié à l'ADEME qui prévoit un démarrage des travaux courant 2009.

Qu'en est-il de la reconversion du site?

A cette question la DRIRE a répondu que cela dépendait du niveau de contamination des sols. Si les sols sont pollués, l'état n'interviendra que si cela relève de l'urgence (Risque de contamination de l'eau potable). Sinon, une reconversion pourrait être envisagée en fonction de la nature de l'activité envisagée et de la nature de la contamination des sols.

Me Videau et Mme Bardon, par leurs diverses interventions ont indiqué clairement leur disponibilité afin de régler définitivement le devenir de cette friche. Ils se disent prêts à étudier toutes les propositions qui permettraient à Mme Bardon de se séparer de cette usine.

La visite de l'usine a montré :

- La présence importante de tôles en fibrociment contenant certainement de l'amiante, aggravant les coûts de reconversion du site



(Photo: Source Mairie, 2008)

- Présence d'une faiblesse importante dans un pilier d'une des salles risquant à terme de s'écrouler et entrainer la démolition d'une partie des locaux. Ce pilier sera soutenu par un étau lors des travaux de l'ADEME.

« ... Ainsi, 115 Tonnes de produits chimiques divers et variés ont été reconditionnés et placés dans des locaux sécurisés au sein même de l'usine. »

« ... Si les sols sont pollués, l'état n'interviendra que si cela relève de l'urgence (Risque de contamination de l'eau potable).

Le conseil Municipal: faisons connaissance!

1er rang (de gauche à droite):

Samyr Chouakri (3eme Adjoint)

Frédéric Bourjat (2eme Adjoint)

Patrick Joly

Guy Chauvin

2eme rang (de gauche à droite):

Patrick Crohin

Olivier Casside (Maire)

Jean-Marie Cesarion

François Charles

Franck Lemonnier

Pascal Angot

Frédéric Héricourt (1er Adjoint)

Vincent Mari-Lloria



Sont absents de la photo: Lucie Stavrou, Isabelle Fournier et Christophe Nicot.

Quelques nouvelles de l'église Saint-Bald

Depuis des siècles, l'église Saint-Bald veille sur notre village. Malmenée par le temps, sans travaux de restauration d'importance (mis à part ces dernières années l'étayage des voûtes des deux chapelles), notre église est actuellement fermée au public.

Déjà en 1987, puis en 2002, le service départemental de l'architecture de l'Aisne avait signalé ces dégradations aux municipalités de l'époque et mis l'accent sur la nécessaire restauration de l'église. Mais d'autres priorités ont été mises en avant et les désordres ont continué (fissures, vitraux menaçant de s'écrouler dont certains du XVIème siècle, tableaux s'abîmant avec le temps ...).

Notre équipe, accompagnée du conservateur du patrimoine au Conseil Général, d'un architecte du patrimoine et de M. Quentin, maître-verrier à Chézy s/ Marne, a fait le tour de l'église. Une étude va être enfin réalisée, financée en partie par le Conseil Général, en vue d'une restauration future de l'église.



(Photo: Source Archive municipale)

Nous allons devoir patienter encore quelques années avant de pouvoir retrouver notre église entièrement restaurée, mais que sont ces années par rapport à l'ancienneté de cet édifice.

Il nous tient à cœur, et c'est là le sens de notre engagement, que les générations à venir puissent elles aussi admirer cet élément du patrimoine témoin des générations passées.

« ... Déjà en 1987, puis en 2002, le service départemental de l'architecture de l'Aisne avait signalé ces dégradations aux municipalités de l'époque et mis l'accent sur la nécessaire restauration de l'église. »

La station d'épuration: Responsabilité et Bonnes Pratiques

Active depuis 40 ans, la station d'épuration de Pavant est devenue sous dimensionnée. Une remise à niveau pour le traitement de 1000 équivalent habitant ne sera possible que d'ici 3 voir 4 ans. En attendant agissons avec Responsabilité et appliquons les bonnes pratiques ci-dessous pour qu'elle puisse encore nous rendre service.

Les bonnes pratiques sont:

1. Ne jetez pas n'importe quoi dans votre évier, tels que restes de peintures, médicaments périmés, solvants, huiles de vidange, mazout, pesticides, white spirit, ou autres produits chimiques. Ces produits risquent de gravement perturber le fonctionnement de la station. La déchèterie de Charly-sur-Marne est équipée de bac de récupération des différentes huiles et produits chimiques.
2. Le fonctionnement de la station d'épuration sera aussi perturbé par la présence de tout déchet non-biodégradable : terre (nettoyage de bottes boueuses...), restes de repas, cotons-tiges, lingettes, tampons et serviettes hygiéniques. Ces déchets non recyclables, sont à mettre dans la poubelle à couvercle vert.
3. Plus vous rejetterez de graisses dans l'évier (huiles, graisse à frite, etc.) et plus celles-ci s'accumuleront dans la station, ce qui obligera à vidanger plus souvent. De fait,

elles génèrent des coûts supplémentaires. Ces déchets non recyclables, sont à mettre dans la poubelle à couvercle vert.

4. Ce sont des bactéries qui traitent l'eau avant son rejet dans la marne. Pensez-y lorsque vous utiliserez de l'eau de javel pour éliminer la mousse de vos toits et de vos terrasses. Ca les tue! Pour les terrasses, brossez les puis rincez les avec une eau de pluie récupérée.

Ces gestions, simples à mettre en œuvre feront que la station d'épuration pourra traiter plus efficacement les eaux usées pour un environnement moins dégradé à léguer aux futures générations.

« Ce sont des bactéries qui traitent l'eau avant son rejet dans la marne. Pensez-y lorsque vous utiliserez de l'eau de javel pour éliminer la mousse de vos terrasses. Ca les tue! »

Infos Pratiques Infos Pratiques Infos Pratiques Infos Pratiques

Mairie de Pavant

9 place du général de Gaulle
02310 Pavant

Heures d'ouverture:

- Lu, Je, Ve : 16H - 18H
- Ma : 14H30 - 16H30
- Sa : 9H30 - 11H30

Téléphone : 03 23 70 04 17

Télécopie : 03 23 70 10 86

Messagerie :

mairie.pavant@wanadoo.fr

La déchèterie mode d'emploi

• LES HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi: de 15H00 à 17H30

le mardi : Fermée

le mercredi: de 9H00 à 11H30

le jeudi: Fermée

le vendredi: de 14H00 à 17H30

le samedi: de 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H30
(17H30 du 1er novembre au 1er mai).

le dimanche: de 10H00 à 12H00 (à titre expérimental).

• CONDITIONS D'ACCÈS

- Seules les personnes dont le domicile ou la résidence est située sur le territoire de la Communauté de Communes ont un droit d'accès et d'utilisation, de la déchetterie aux jours et heures indiqués précédemment.
- L'accès est gratuit sous présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- Seuls les véhicules au Poids Total Avant Charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes peuvent entrer dans la déchetterie.

Avis de la Mairie

Suite à une délibération du conseil municipal, la caution versée par les habitants au titre du compteur d'eau leur sera remboursée après dépôt d'un RIB en Mairie.